obstinément le droit de participer aux ressources des collectivités publiques, la majorité de la population de son diocèse éprouve le sentiment d'une injustice flagrante. Le mécontentement s'accroît du fait que des écoles publiques sont maintenues, voire ouvertes à nouveau, dans des communes où le nombre dérisoire de leurs élèves entraîne pour les contribuables des charges disproportionnées au service rendu. De telles pratiques, qui même pour les esprits les moins prévenus font l'effet de provocations, entraînent des manifestations publiques où se traduit une exaspération croissante.

4º Témoin attristé de cet état de choses douleureux et dangeureux, l'Evêque d'Angers demande instamment aux pouvoirs publics, qui sont responsables de la paix religieuse dans le respect des convictions de chacun, d'accorder l'attention la plus sérieuse à une protestation qui n'est pas autre chose que la révolte des consciences atteintes dans ce qu'elles ont de plus sacré et blessées dans leur sens inné de la justice. C'est un devoir grave et urgent pour les pouvoirs publics de trouver, par des moyens législatifs qu'il leur appartient de décider, une solution

qui mette un terme à ce scandale.

5º L'Evêque d'Angers souhaite ardemment que l'opinion ne demeure pas indifférente au problème scolaire et qu'elle en saisisse la portée dans la vie du pays. Il demande à tous ceux qui, en France, ont au cœur une volonté de justice et le sens de la fraternité nationale, de créer un climat favorable à sa solution. Il veut espérer que la Commission créée récemment par le gouvernement pour étudier le problème de l'école pourra y apporter

une efficace contribution.

6º L'Evêque d'Angers, comme tous ses collègues les Evêques de la région de l'Ouest, ne veut pas croire que les revendications imposées par leur conscience à tant de chefs de familles catholiques, citoyens français au même titre que les autres, resteront toujours sans résultat. Le refus persistant de les entendre signifierait, comme le disait S. E. le Cardinal Roques dans sa déclaration du 25 avril dernier, que les « familles qui optent pour l'enseignement libre n'ont plus de place dans la communauté nationale ». Est-il un seul Français qui se résignerait de sangfroid à frapper si cruellement d'autres Français?

## Secrétariat de l'Évêché

Dispenses accordées

Bans: Andrezé, Beaulieu, Briollay, Chacé, Chapelle-Hullin (3), Chaudefond, Chemillé (Notre-Dame), Chemillé (Saint-Pierre), Combrée (3) Genneteil, Gonnord, Jaille-Yvon, Montpollin, Nuaillé, La Pommeraye, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Martin-du-Bois (5), Savennières, La Tessoualle, Vivy.

Conseil paroissial

Election approuvée: Faye, Saint-Mathurin.

On peut se procurer a la Maison des Œuvres et a l'Ecole Saint-Aubin l'« Exhortation de S. S. Pie XII sur la sainteté de la vie sacerdotale ». Prix : 30 francs.